

Avis aux propriétaires et locataires de logements résidentiels

Le 31 août 2016 est la date limite pour présenter une soumission sur l'augmentation de loyer autorisée en 2017

Le directeur des propriétés résidentielles à louer invite les propriétaires et les locataires à formuler des **observations écrites** sur le pourcentage d'augmentation de loyer qui devrait être autorisé pour l'année civile 2017.

Les soumissions doivent être reçues d'ici le mercredi 31 août 2016, et elles peuvent être remises en mains propres ou expédiées au :

Directeur des propriétés résidentielles à louer
5e étage, Tour de la Banque Nationale, 134, rue Kent, C.P. 577
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7L1

Elles peuvent aussi être envoyées par courriel à l'adresse cflanagan@irac.pe.ca

L'information reçue nous aidera à fixer le pourcentage d'augmentation annuelle prescrit pour 2017. Les renseignements concernant les augmentations actuelles et anciennes permises se trouvent sur le site www.irac.pe.ca/rental/.



Office of the
Director of Residential
Rental Property

Bureau du
directeur des propriétés
résidentielles à louer

Prince Edward Island
Île-du-Prince-Édouard
CANADA